



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Epaves

Question orale n° 262

Texte de la question

Le gouvernement danois vient de déposer un projet de loi offrant pour l'année 1994 une prime de 6 500 couronnes (environ 4 750 F) pour toute voiture en circulation envoyée à la casse. Ce projet est assuré d'être adopté avant la fin de l'année. Il permettra à chaque propriétaire de véhicule de plus de dix ans de recevoir au cours du premier semestre la prime en question, qui sera ensuite réduite au second semestre, puis à nouveau à la fin de l'année, échéance qui marquera la fin de cette expérience. Le gouvernement danois espère, par cette initiative, éliminer de la circulation jusqu'à 100 000 voitures polluantes et dangereuses. Le ministre du budget danois estime que cette initiative sera largement financée par les taxes attendues sur les ventes de quelque 20 000 véhicules supplémentaires en 1994. M. Gilbert Gantier demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme si une telle mesure ne pourrait pas être étudiée en France avec le triple souci d'améliorer la sécurité de la circulation, d'assurer un meilleur recyclage des épaves et de favoriser la reprise économique.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 262

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1993, page 7612

Réponse publiée le : 17 décembre 1993, page 7727

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993